



Affaires familiales et séparation d'avec mon bébé

Par Visiteur

Je suis séparée du père de mon Bébé (agé de 7 mois).

J'ai découvert, alors enceinte de 5 mois que mon ex-conjoint menait une triple relation depuis plus d'1 an. Ces 2 femmes sont même tombées enceintes et ont avortés médicalement, car elles avaient le présentiment que quelque chose n'allait pas. Elles n'ont eu aucuns soutiens lorsqu'elles l'ont informé de leurs grossesse.

Je n'ai pas eu la chance d'ouvrir les yeux à temps...

Patrice (c'est son nom) m'a laissé vivre ma grossesse toute seule sans prendre aucune responsabilité et en me faisant encore croire qu'il souhaitait reprendre une relation avec moi, alors que j'avais appris qu'il continuais à papillonner ailleurs.

Vivant à Marseille, j'ai dû aller accoucher auprès de ma famille à Bordeaux.

Patrice est venu pour l'accouchement et a reconnu le Bébé, et son nom de famille se compose du mien (en 1ère position) suivi du sien.

Aujourd'hui nous vivons séparés. Il paye une pension alimentaire et nous avons trouvé un arrangement pour qu'il vienne voir le Bébé 4 fois par semaine, mais cette situation me pèse car il est trop présent à ce jour. Je ne veux pas lui interdire de voir l'enfant, mais dans l'hypothèse d'une action en justice, aurais-je bien de cause pour n'autoriser q'un droit de visite sans qu'il me prenne le Bébé tout un weekend, car je crois savoir que je risque d'avoir à lui laisser le Bébé ou l'enfant, une fois plus grand, 1 weekend sur 2 + la moitié des congés ?

Je ne peux en aucun cas lui laisser le Bébé pour la simple et bonne raison que je n'ai pas du tout confiance en Patrice, car il continue à mentir, il n'est pas responsable. Je lui ai laissé le Bébé a 2 reprises, et la première fois, il devait ramener le Bébé chez la Nourrice à une heure précise et est arrivé en retard car il avait pris le Bébé pour l'emmenner à son travail pour le montrer à ses collègues, et lorsque je lui ai demandé ce qu'il avait fait, il m'avait tout simplement répondu qu'il était resté à l'appartement. La Deuxième fois, il m'a ramener le Bébé sans l'avoir attaché dans sa coque, et heureusement qu'il n'y a pas eu de freinage brusque autrement le Bébé aurait été projeté contre la barre.

Il aime son Bébé, mais je n'imagine pas instant prendre le risque de lui laissé le Bébé. Quels sont mes recours ? Puis-je être pénalisée si je mène une action en justice avec un historique pareils ?

Je ne sais pas si l'historique de ce que j'ai vécu peut avoir du poids ?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame

aurais-je bien de cause pour n'autoriser q'un droit de visite sans qu'il me prenne le Bébé tout un weekend, car je crois savoir que je risque d'avoir à lui laisser le Bébé ou l'enfant, une fois plus grand, 1 weekend sur 2 + la moitié des congés ?

Je ne peux en aucun cas lui laisser le Bébé pour la simple et bonne raison que je n'ai pas du tout confiance en Patrice, car il continue à mentir, il n'est pas responsable

Je crains fort que le juge n'accède pas à votre demande.

Le père de votre enfant est peut être un mauvais concubin mais cela ne fait pas de lui un mauvais père et je pense que s'il demande à voir son enfant le juge lui accordera un droit de garde.

Je lui ai laissé le Bébé a 2 reprises, et la première fois, il devait ramener le Bébé chez la Nourrice à une heure précise et est arrivé en retard car il avait pris le Bébé pour l'emmenner à son travail pour le montrer à ses collègues, et lorsque je lui ai demandé ce qu'il avait fait, il m'avait tout simplement répondu qu'il était resté à l'appartement.

Une tolérance dans le respect de heures de garde est autorisé et en plus dans l'état actuel des choses étant donné que vous n'avez pas juridiquement la garde principale du bébé, le père peut tout autant que vous garder l'enfant et le temps qu'il désire.

Par ailleurs, il faut savoir que lorsque l'enfant est sous sa garde il peut faire ce qu'il veut avec lui et n'est pas dans l'obligation de vous en rendre compte.

La Deuxième fois, il m'a ramener le Bébé sans l'avoir attaché dans sa coque, et heureusement qu'il n'y a pas eu de freinage brusque autrement le Bébé aurait été projeté contre la barre.

Je comprends mais vous savez même lorsque les parents ne sont pas séparés ce genre de chose peut arriver.

Il aime son Bébé, mais je n'imagine pas instant prendre le risque de lui laissé le Bébé. Quels sont mes recours ? Puis-je être pénalisée si je mène une action en justice avec un historique pareils ?

Je ne sais pas si l'historique de ce que j'ai vécu peut avoir du poids ?

Votre relation de couple est une chose et votre rôle de parents en est une autre.

Visiblement cet homme aime son enfant et est attentif à lui puisqu'il le prend, subvient à ses besoins. Je ne pense pas que le juge refuse de lui accorder un droit de garde. Il est plus que probable que vous aillez la garde principale. Il serait judicieux de saisir le juge comme cela il fixera les droits de chacun ainsi que le montant de la pension alimentaire.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Que veut dire "avoir la garde principale" ?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Cela signifie que la résidence principale de votre enfant sera chez vous et que le père aura un droit de visite et de garde (c'est à dire pour schématiser: votre enfant est tous les jours avec vous sauf un week end sur deux et la moitié des vacances voir un mercredi sur deux mais cela est un schéma).

Cordialement